

REVENDEICATIONS

1. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) d'une toile pour la réalisation d'un plafond tendu dans un local à traiter (1), le profilé d'accroche comprenant au moins deux
5 ailes (61, 63) reliées entre elles par une paroi de raccordement (62), l'une des ailes étant arrangée pour permettre la fixation du profilé d'accroche sur une paroi murale du local à traiter, une deuxième aile, laquelle constitue une aile d'accroche de la toile, étant pourvue d'une extrémité de blocage d'un harpon d'une toile, ledit
10 profilé étant caractérisé en ce que la paroi de raccordement et l'aile d'accroche sont agencées pour définir ensemble une fente non obturée de passage de l'air à travers le profilé et délimitée par l'extrémité de blocage du harpon de l'aile d'accroche, le profilé comportant au moins une ouverture de passage (19) agencée pour permettre le passage de l'air au travers dudit profilé à partir ou en direction de la fente.
2. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon la revendication 1, caractérisé en ce
15 l'aile d'accroche de la toile converge en direction de l'aile permettant la fixation du profilé d'accroche ou de la paroi murale sur laquelle le profilé d'accroche est fixé.
3. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte une ouverture de passage (19) ménagée sur l'aile d'accroche de la toile.
- 20 4. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte une ouverture de passage (19) ménagée sur la paroi de raccordement (62).
5. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que l'aile d'accroche de la toile est arrangée pour présenter un
25 angle d'inclinaison par rapport à l'autre aile inférieur à 90 degrés, et de préférence comprise entre 30 et 50 degrés.
6. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les ailes sont arrangées pour définir une fente (22) communiquant avec l'ouverture de passage (19).

- 5 7. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le profilé d'accroche comporte un déflecteur (23) ménagé dans la fente et arrangé pour défléchir le flux d'air traversant le profilé en direction de l'ouverture de passage ou de la fente selon que l'air entre par la fente ou par l'ouverture de passage.
8. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le profilé d'accroche comporte une platine (25) permettant de supporter une paroi de séparation.
- 10 9. Profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est formé par l'association de deux parties distinctes et solidarisées l'une à l'autre, la première partie formant un profilé dont l'une des branches forme l'aile de fixation, la deuxième partie formant un profilé doté d'un moyen de solidarisation à la première partie et d'au moins un moyen d'accroche d'une toile.
- 15 10. Profilé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le moyen de solidarisation se présente sous la forme d'une gorge interne d'accueil de l'extrémité d'une branche de la première partie réalisée dans l'épaisseur de la deuxième partie de profilé.
- 20 11. Profilé selon l'une quelconque des revendications, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un cache d'obturation d'une ouverture de passage d'air.
- 25 12. Ensemble de plafond permettant la circulation d'air au sein d'un local à traiter, l'ensemble de plafond comprenant au moins un plafond tendu définissant avec la dalle supérieure (8) du local à traiter (1) sous lequel il est monté un plénum (14, 16), le plafond tendu comprenant au moins une toile tendue (3, 3a, 3b) s'étendant entre les parois murales (4a, 4b) du local à traiter (1) et fixée à celles-ci au moyen de profilés d'accroche, l'un au moins des profilés d'accroche étant un profilé d'accroche (6a, 6b, 24, 32, 34) selon l'une quelconque des revendications précédentes de sorte à permettre le passage de l'air entre le plénum (14, 16) et le local à traiter (1).

13. Ensemble de plafond selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les ailes du profilé d'accroche (6a, 6b, 24) sont arrangées pour définir une fente (22) communiquant avec l'ouverture de passage (19) et orientée pour que l'air circule en sortie du plénum le long de la paroi murale sur laquelle ledit profilé est fixé.
- 5 14. Ensemble de plafond selon l'une quelconque des deux revendications précédentes, caractérisé en ce que le plénum comporte un premier et un deuxième espaces séparés par une paroi de séparation, l'un des espaces définissant un espace de plénum pour l'entrée d'air dans la pièce, l'autre espace définissant un espace de plénum pour la sortie d'air de la pièce.
- 10 15. Ensemble de plafond selon l'une quelconque des revendications 12 à 14, caractérisé en ce qu'il comprend un plénum (15) délimité par un plafond-tendu monté dans un local mitoyen (2) du local à traiter (1) et la dalle supérieure du local mitoyen, ledit plénum étant séparé du plénum (14, 16) du local à traiter par une cloison traversée par au moins un conduit permettant une communication fluide entre les deux plénums.
- 15 16. Ensemble de plafond selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, caractérisé en ce qu'il est équipé d'un système de ventilation et/ou de climatisation relié(s) fluidiquement, au moins en entrée, au plénum du local à traiter.
- 20 17. Ensemble de plafond selon la revendication 16 lorsqu'elle dépend de la revendication 15, caractérisé en ce que le système de climatisation est logé dans le plénum du local mitoyen.